

**ENJEU DE LA FORMATION PREPARATOIRE A L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE, SON
DEROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DE L'EXAMEN DU PERMIS DE
CONDUIRE**

L'enjeu principal est d'amener tout apprenant de la route à adopter une conduite responsable, c'est-à-dire respectueuse des autres usagers, respectueuse de l'environnement et du respect du code de la route.

La formation doit permettre à tout usager :

1. De prendre conscience des facteurs de risque
2. De comprendre les interactions entre ces facteurs
3. De prendre en compte lors de la conduite de ses capacités et de ses limites
4. D'adopter une conduite apaisée
5. De comprendre l'interaction entre l'homme / le véhicule / l'environnement.

La formation favorise :

La prise de conscience des risques ;

Permet d'accroître ses capacités d'auto-évaluation sur ses points forts et ses faiblesses ; Permet de faciliter la mise en place de stratégies individuelles pour une conduite plus sûre.

La mémorisation des règles ;

La formation facilite :

L'assimilation des règles et des comportements à adopter ;

La compréhension, notamment avec l'alternance entre la théorie et la pratique qui permet de mettre en pratique sur la route les connaissances acquises ;

Les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement

DEROULEMENT EXAMEN BLANC DE CONDUITE 2.2B

Il a pour objet de vérifier la capacité de conduire un véhicule automobile sans danger ni pour le conducteur ni pour les autres usagers.

Pendant l'examen blanc, le formateur va évaluer votre conduite, en prenant en compte aussi bien les actions bien réalisées que les erreurs éventuellement commises. Cependant, seules les erreurs importantes sont mentionnées sur le bilan.

Le formateur détermine la gravité des erreurs en tenant compte des dispositions du code de la route et du contexte de la circulation.

Les différentes erreurs

Les erreurs mineures :

Elles sont sans incidence sur la sécurité. Elles sont sans conséquence sur la prestation. Elles ne sont pas reportées sur le bilan

Les erreurs sérieuses :

Elles n'ont pas mis immédiatement en cause la sécurité, mais pourrait avoir des conséquences grave dans un contexte différent.

La répétition des erreurs sérieuses dans un même domaine de compétence peut entraîner un résultat défavorable si tel est le cas la case « insuffisant » est cochée

Les erreurs graves :

Elles placent les autres usagers et/ou le véhicule dans une situation où la sécurité ne dépendrait plus que des autres.

Chaque erreur grave est mentionnée sur le bilan. Une seule de ces erreurs implique nécessairement un résultat défavorable, qu'il y ait ou non une intervention du formateur

En cas d'intervention soit verbale, soit sur les commandes du véhicule, la case « int » est cochée.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)



Date : Le jour J

L'expert(e) : VidéoPermis

Codes spécifiques :

Candidat

Nom :

Prénom(s) :

NEPH :

Catégorie : B

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque			
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome	
Connaître et maîtriser son véhicule									
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome	
Effectuer des vérifications du véhicule									
Connaître et utiliser les commandes									
Appréhender la route									
Prendre l'information						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome	
Adapter son allure aux circonstances									
Appliquer la réglementation									
Partager la route avec les autres usagers									
Communiquer avec les autres usagers						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome	
Partager la chaussée									
Maintenir les espaces de sécurité									
Sous-totaux									
Conduite économique et respectueuse de l'environnement									
Courtoisie									
Total général									

Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

BILAN	FAVORABLE (2)
--------------	----------------------

- (1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)
- (2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

CODE	SITUATION CORRESPONDANTE
DEPART	
D1	Démarrage en circulation ou pour s'insérer dans la circulation
D2	Démarrage en déclivité
ARRET	
A	Arrêt en circulation ou pour en sortir
LIGNE DROITE	
L1	Agglomération
L2	Route
L3	Autoroute, route à chaussées séparées (2x2 voies, ect)
INTERSECTION	
I1	Feu tricolore
I2	Stop
I3	« Cédez le passage »
I4	Priorité à droite
I5	Intersection où le candidat n'est pas tenu de céder le passage
SENS GIRATOIRE	
G	Sens giratoire
CHANGEMENT DE DIRECTION	
C1	A droite ou à gauche
C2	Présélection (changement de voie)
C3	Voie d'insertion ou de décélération
VIRAGE	
V	Virage
DEPASSEMENT	
DP1	Dépassement
DP2	Dépassement d'un deux roues ou piétons
DP3	Etre dépasser
CROISEMENT	
CR	Croisement
DECLIVITE	
DC	Circulation en monter ou en descente
SITUATIONS PARTICULIERES	
S1	Piétons (passage piétons, ct)
S2	Tramway ou autobus
S3	Voie réservée (bande d'arrêt d'urgence, ect)
S4	Signalisation de prescription 'sens interdit, limitation de tonnage ou de gabarit, obligation de tourner à droite, ect)
S5	Circulation sur un parking
S6	Passage à niveau
S7	Ouvrage d'art, tunnel, pont
S8	Zone de travaux
S9	Véhicule prioritaire-agent de circulation
S10	Conditions de visibilité et/ou d'adhérence réduites
SX	Autres se reporter à la case « commentaires »

0 : la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer

1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée

2 : compétence acquise. Elle à été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variables.

3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela est utile

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 pts maximum. Chaque compétence comptant pour 1 pt

E : Erreur éliminatoire

Le candidat peut être éliminé dans 2 cas

-La sécurité n'est pas assurée

-il commet une infraction

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 pts maximum. Chaque compétence comptant pour

1 pt

Epreuve pratique 2.2D

Il est toujours plus facile de réussir un examen lorsqu'on connaît précisément les critères d'évaluation

Un minimum de 20 points sur 31

Durée : 32 minutes dont au moins 25 minutes de conduite effective.

- **Parcours divers et varié** : réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- **Conduite en autonomie** : 5 minutes suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ 5 minutes.
- **Manœuvres** : Réaliser deux manœuvres différentes, dont au moins une en marche arrière et une à votre initiative

*Marche arrière ligne droite
ou en courbe Créneau à
gauche ou à droite
Rangement bataille*

Rangement en épi

*Demi-tour dans limite de la
chaussée Arrêt de précision*

- **Vérifications (1)** : chaque bonne réponse aux vérifications donne 1 point dans la limite de 3pts
Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière.
- *Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre*
- *Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.*
- *Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesses s'appliquant aux jeunes conducteurs*

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.